DIDDELENG
VILLE DE DUDELANGE

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevin·es de la Ville de Dudelange a décidé la mise en procédure de

- la proposition de **modification ponctuelle** du Plan d'Aménagement Particulier « nouveau quartier » **(PAP NQ) « A Bëlleg » (Lots 1 à 4 et 6 à 39)** concernant des fonds sis à Dudelange aux lieux-dits « Rue Jean Simon », « Rue Triny Bourkel » et « Rue Marion Hammang », et
- la proposition de **modification ponctuelle** du Plan d'Aménagement Particulier « nouveau quartier » **(PAP NQ) « A Bëlleg » (Lot 5)** concernant des fonds sis à Dudelange au lieu-dit « Rue Triny Bourkel ».

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les dossiers afférents ont été déposés à l'inspection du public à l'Hôtel de Ville de Dudelange, au service de l'Architecture et des Domaines, bureau 203, ainsi que publiés sur le site internet de la Ville de Dudelange (www.dudelange.lu) pendant 30 jours, **du 4 novembre au 4 décembre 2026 inclus**, à savoir que seules les pièces déposées à la maison communale font foi.
Endéans le délai susvisé les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevin·es par les personnes intéressées.

Dudelange, le 4 novembre 2026

Le collège des bourgmestre et échevin·es,
Dan Biancalana, bourgmestre
Loris Spina, **Josiane Di Bartolomeo-Ries**, **René Manderscheid**,
Claudia Dall'Agnol, échevin·es